

## Interview

# Vincent Duclert : « En France, le poids du déni autour du génocide des Tutsi demeure particulièrement lourd »

Mehdi Ba

*Jeune Afrique*, 15 avril 2024



Vincent Duclert (à gauche), historien français et président de la Commission sur le rôle de la France au Rwanda, et le président rwandais, Paul Kagame (à droite), posent pour une photo à Kigali, le 9 avril 2021, après la remise à ce dernier du rapport Duclert.

© SIMON WOHLFAHRT/AFP

**Présent à Kigali pour la trentième commémoration du génocide, l'historien Vincent Duclert, qui œuvre depuis cinq ans à réconcilier les mémoires entre les deux pays, voit dans le rôle de la France au Rwanda « le grand scandale de la Ve République ».**

Parachuté en avril 2019 dans l'histoire orageuse entre la France et le Rwanda en étant nommé, par le président Emmanuel Macron, président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, l'historien Vincent Duclert tente depuis lors de naviguer entre deux injonctions en apparence contradictoires. D'un côté, assumer son rôle au service de la vérité historique. De l'autre, avoir été mandaté par l'un des successeurs de François Mitterrand à la tête de l'exécutif français, où l'omerta a régné pendant un quart de siècle sur ce dossier controversé – à l'exception d'une courte parenthèse pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

## **Mémoire collective française**

Auteur d'un ouvrage de référence permettant de vulgariser pour un plus large public le rapport massif (1 200 pages) de la commission qui porte son nom, rendu en mars 2021 et réalisé à partir de l'examen scrupuleux de milliers de pages d'archives déclassifiées pour l'occasion, Vincent Duclert entend, par ce travail, « consacrer la place du génocide des Tutsi dans la mémoire collective française » (*La France face au génocide des Tutsi. Le grand scandale de la Ve République*, Tallandier, janvier 2024).

Devenu malgré lui un « diplomate » officieux entre Paris et Kigali, l'historien a pu mesurer une nouvelle fois, ce 7 avril 2024, à quel point le rôle de la France au Rwanda, malgré les trois décennies écoulées, continue d'exacerber les passions dans l'Hexagone, où les gardiens du temple s'opposent toujours aussi fermement qu'en 1994 à toute mise en cause du rôle joué à l'époque par l'ancien président François Mitterrand et par l'armée française, rendue coupable d'avoir été le bras armé d'une politique jugée par certains constitutive de « complicité de génocide ».

**« Le message d'Emmanuel Macron me semble à la fois clair et déterminé, dans la lignée du discours fondateur qu'il avait prononcé à Kigali le 27 mai 2021 ».**

**Jeune Afrique : Le 7 avril, en marge de la cérémonie officielle inaugurant la période des commémorations du génocide des Tutsi, Emmanuel Macron a alimenté une nouvelle controverse sur le rôle de la France au Rwanda. Une phrase importante envoyée à l'avance à quelques médias français par le service de communication de l'Élysée – « La France, qui aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains, n'en a pas eu la volonté » – a été éclipsée in extremis de la vidéo de son discours. Comment réagissez-vous à ce « couac » ?**

**Vincent Duclert :** C'est le prononcé du discours par le président de la République dans la vidéo projetée le 7 avril à l'Unesco, à Paris, qui fait foi. Or le message d'Emmanuel Macron me semble à la fois clair et déterminé,

dans la lignée du discours fondateur qu'il avait prononcé à Kigali le 27 mai 2021. Les éléments de langage diffusés par les services de l'Élysée le 4 avril ne sont pas ceux qu'il a employés. Je ne considère donc pas qu'il y aurait eu une reculade ou un rétropédalage dans la mesure où la phrase en question ne figure pas dans son discours officiel.

**Vous aviez pourtant vous-même longuement commenté lesdits éléments de langage dès le 5 avril, sur RFI, en vous réjouissant de tels propos. « C'est certain, l'opération [française] Amaryllis était en mesure d'arrêter le génocide à Kigali [au début du mois d'avril 1994] », affirmiez-vous...**

J'ai fait confiance à la dépêche de l'AFP reprenant ces propos provenant de l'entourage d'Emmanuel Macron. Mais il est apparu par la suite que ceux-ci n'ont pas été les siens dans la vidéo rendue publique le 7 avril. Il y a donc eu un problème majeur au sein du service de communication de l'Élysée.

**Outre cette phrase, annoncée mais absente du discours d'Emmanuel Macron, ne trouvez-vous pas problématique que la vidéo en question n'ait pas été rendue publique sur les réseaux sociaux de la présidence française, comme cela était initialement annoncé ?**

Effectivement, et cela est venu affecter le bilan du président de la République sur ce dossier difficile. Emmanuel Macron a pourtant fait preuve, depuis 2019, de détermination et de courage. Par ailleurs, il précise bien dans son récent discours que la recherche historique sur le rôle de la France au Rwanda doit se poursuivre. Je souhaiterais que cette vidéo, qui est tout à fait honorable, figure sur le site de l'Élysée.

**La France a été représentée à cette 30e commémoration par le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné. Jamais, en trois décennies, malgré les lourdes responsabilités que vous détaillez dans votre livre, un président de la République française ou son Premier ministre n'a assisté, au Rwanda, à la commémoration officielle du génocide des Tutsi. Le regrettez-vous ?**

Je considère que le pas en avant historique que représente la visite à Kigali d'Emmanuel Macron en mai 2021 demeure. Un choix a été fait quant à l'agenda du président français, qui a commémoré le 7 avril des événements en lien avec la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale, mais cela n'efface en rien ce qui a été fait concernant la reconnaissance d'une « responsabilités accablante » au Rwanda entre 1990 et 1994.

**« La recherche est indépendante du pouvoir politique. Mais elle a pu contribuer à rapprocher, en l'occurrence, la France et le Rwanda ».**

**Depuis la remise du rapport de la commission d'historiens que vous avez présidée, en 2021, vous avez joué à plusieurs reprises un rôle d'émissaire officieux, de facilitateur entre Paris et Kigali afin de réconcilier les mémoires et d'aller de l'avant. Comment qualifieriez-vous cette forme de « diplomatie parallèle » que vous avez pu jouer entre les présidents français et rwandais ?**

Je ne parlerais pas de diplomatie mais plutôt d'une démarche publique de la connaissance et de la recherche. Je n'ai pas joué de véritable rôle diplomatique ; je ne représente, au fond, que la commission de recherche que j'ai présidée. À la suite d'un voyage effectué au Rwanda en 2021, où nous avons rencontré des collègues rwandais, nous avons décidé d'organiser un grand colloque dont une session s'est tenue au Rwanda en 2022, et une autre à Paris en septembre 2023. À cette occasion, une réception a été organisée avec les chercheurs rwandais à l'hôtel de Marigny [une dépendance de l'Élysée]. Le président Macron y a fait une apparition et y a tenu un court discours improvisé. La recherche est indépendante du pouvoir politique. Mais elle a pu contribuer à rapprocher, en l'occurrence, la France et le Rwanda.

**Vous avez aussi joué un rôle de facilitateur en organisant les retrouvailles à Paris, en mai 2021, entre Paul Kagame et d'anciens officiers de l'armée et de la gendarmerie françaises impliqués dans le dossier rwandais entre 1990 et 1994 et qui avaient, pour certains, averti les autorités de l'époque d'un risque de massacres de grande ampleur. On ne parle plus seulement de recherche scientifique...**

Le rôle que vous évoquez a débuté lorsque Paul Kagame a souhaité que je lui remette personnellement notre rapport, le 9 avril 2021, à Kigali. Nous avons alors échangé pendant plus d'une heure. Je lui ai notamment demandé s'il comptait continuer dans la voie d'éventuelles poursuites judiciaires orientées contre des militaires français ayant servi au Rwanda – sujet douloureux chez ces militaires, qui ont avant tout obéi aux ordres. Ce à quoi il m'a répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Nous avons notamment discuté du jugement de l'Histoire. Et il a formulé à cette occasion le vœu de pouvoir renouer avec un ancien officier français avec qui il avait sympathisé lors de la formation qu'il avait suivie aux États-Unis en 1990, à Fort Leavenworth : le général Éric de Stabenrath. De mon côté, je lui ai proposé d'élargir cette rencontre à d'autres officiers et à des diplomates qui ont contribué, de par leur éthique professionnelle, à ce que la connaissance du rôle de la France soit mieux établie aujourd'hui : le colonel René Galinié, le général Jean Varret, l'ancien ambassadeur en

Ouganda Yannick Gérard ou encore le général Patrice Sartre – qui, lui, n'avait pas pu venir. Cette rencontre s'est déroulée de manière très satisfaisante entre des protagonistes dont on avait voulu faire artificiellement des ennemis, avec un Paul Kagame très accessible.

**« Le seul tort d'Antoine Anfré était d'avoir compris la situation et d'avoir exprimé celle-ci de manière très claire ».**

**Votre rapport a aussi permis de documenter la lucidité et le courage d'un jeune diplomate, analyste au Quai d'Orsay au début des années 1990, Antoine Anfré, dont les analyses allaient alors à contre-courant de la doxa professée par l'entourage de François Mitterrand. En juillet 2021, celui-ci a été nommé ambassadeur de France au Rwanda, un poste longtemps demeuré vacant en raison des tensions diplomatiques à la fois anciennes et persistantes entre les deux pays...**

Dans le cadre de notre travail, nous avons découvert deux notes d'Antoine Anfré très divergentes par rapport à la ligne officielle française de l'époque, dans lesquelles il soulignait les graves risques courus par la France en soutenant le régime violent, raciste et corrompu de Juvénal Habyarimana. Il y analysait les dérives de l'entourage présidentiel rwandais et interrogeait l'alliance nouée par la France. Il allait même jusqu'à suggérer des négociations directes entre Paris et le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame, un scénario qui était impensable pour Juvénal Habyarimana. Nous avons par ailleurs retracé les mesures de rétorsion subies par Antoine Anfré à l'initiative de Paul Dijoud, alors directeur des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay. Son seul tort était pourtant d'avoir compris la situation et d'avoir exprimé celle-ci de manière très claire.

La lecture méthodique de notre rapport de 1 200 pages par Franck Paris, alors conseiller Afrique à l'Élysée, a conduit le président Emmanuel Macron à proposer le nom d'Antoine Anfré pour devenir le nouvel ambassadeur de France au Rwanda, ce que Paul Kagame a accepté. Ce fut un geste fort, reconnaissant le courage d'Antoine Anfré au service de la vérité.

**« On peut dire que le pouvoir politique français était informé que des tueries de masse s'organisaient, quand bien même le mot « génocide » n'était pas toujours utilisé dans les rapports ».**

**Le général Jean Varret, à la tête de la Coopération militaire française entre 1991 et 1993, avait été un autre de ces lanceurs d'alerte. Le chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise lui avait fait part explicitement à l'époque du projet d'exterminer les Tutsi**

**jusqu'au dernier, ce dont cet officier français avait aussitôt alerté sa hiérarchie. Comment peut-on encore soutenir que les autorités françaises n'avaient pas connaissance du fait qu'un génocide était planifié par le régime Habyarimana ?**

Le général Jean Varret avait adressé un rapport classifié « secret défense » au ministre de la Coopération, dont il dépendait. Ce rapport, nous ne l'avons pas retrouvé durant nos recherches ; on pourrait donc en conclure qu'il n'est pas parvenu à ses destinataires, lesquels pourraient de ce fait prétendre ne jamais avoir été alertés. Mais à la remise de notre rapport, interrogé par *L'Obs*, le général Quesnot, à l'époque chef de l'état-major particulier du président François Mitterrand, a confirmé les avertissements du général Varret quant à un risque d'extermination massive. Or ceux-ci n'ont pas été pris en compte car ils ne correspondaient pas à ce que l'Élysée souhaitait entendre à propos de son allié Juvénal Habyarimana.

Au vu des informations qui lui étaient parvenues via différentes sources, on peut donc dire que le pouvoir politique français était informé que des tueries de masse s'organisaient – quand bien même le mot « génocide » n'était pas toujours utilisé dans les rapports. Mais, à l'époque, ce même pouvoir n'en a pas tenu compte et il n'a en rien modifié son soutien au régime Habyarimana. Cette position a d'ailleurs provoqué des inquiétudes au sein même des gouvernements successifs de François Mitterrand, notamment chez les anciens ministres Pierre Joxe et Bernard Kouchner.

**Soutenir, envers et contre tout, un régime dont on a de bonnes raisons de croire qu'il commet des massacres ponctuels et prépare des tueries de masse susceptibles d'aboutir à court terme à un véritable génocide, n'est-ce pas la définition même de la « complicité de génocide » ?**

Dans notre rapport, nous avons considéré que l'État français ne pouvait être qualifié de « complice » du génocide des Tutsi dans la mesure où nous n'avions pas trouvé dans les archives la trace d'une intention française de s'associer aux massacres. Nous avons une vision « historienne » de ce concept de complicité.

C'est pourquoi, dans mon livre, comme nous l'avons fait en 2021 dans notre rapport, je préfère m'attacher à la question des « responsabilités » françaises. L'ampleur de celles-ci dans le processus conduisant au génocide, puis dans le génocide lui-même, et enfin dans le déni, s'est retrouvée amplifiée et aggravée dans mon livre. Notamment car j'ai eu accès entre-temps à de nouvelles archives. Mais j'évite le terme de « complicité » car celui-ci procède d'une analyse juridique. En tant qu'historien, ce n'est pas à moi de les qualifier pénalement ; mais les faits sont bien là.

**« La limitation du mandat du TPIR est un autre élément accablant relatif à l'activité des autorités politiques françaises pour que leur rôle ne soit pas scruté comme il aurait dû l'être ».**

**Fin 1994, la France s'était efforcée de limiter le mandat du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) afin d'éviter le risque de se retrouver elle-même éclaboussée...**

Effectivement, Paris avait œuvré pour que le mandat du TPIR soit limité aux actes commis après le 1er janvier 1994 ; sachant que les troupes françaises avaient quitté le pays en décembre 1993, cela éviterait opportunément de questionner le rôle de la France depuis octobre 1990. Mais ce mandat avait curieusement été prolongé jusqu'au 31 décembre 1994, bien au-delà de la fin du génocide, en juillet 1994, ce qui avait pour objectif d'imputer au FPR d'éventuels crimes commis contre des Hutu, par vengeance, après le génocide. Ce mandat empêchait ainsi, d'un point de vue juridique, d'examiner le rôle de la France avant le 1er janvier 1994.

Cette manipulation opérée par la diplomatie française au moment de la mise en place du TPIR a été documentée dans notre rapport et n'a fait l'objet depuis lors d'aucun démenti. Il s'agit d'un autre élément accablant relatif à l'activité des autorités politiques françaises pour que leur rôle ne soit pas scruté comme il aurait dû l'être.

**Du discours de Nicolas Sarkozy à Kigali en 2010 à celui d'Emmanuel Macron au même endroit en 2021, il est question, chez les deux présidents français s'étant exprimés sur la question, d'une forme d'aveuglement volontaire, de déni de la réalité. Jusqu'où cette reconnaissance en demi-teinte des responsabilités de la France, tempérée par ces formules quasi psychanalytiques, sont-elles recevables ?**

On nous avait effectivement reproché au moment de la sortie du rapport de parler d'une forme « d'aveuglement » ou de « faillite cognitive » concernant cette incapacité des autorités françaises à prendre en compte le réel. Dans mon ouvrage, je parle plutôt « d'aveuglement volontaire ». Le colonel René Galinié, par exemple, indique clairement que l'état-major particulier du président Mitterrand avait refusé de communiquer à ce dernier un rapport circonstancié qu'il avait rédigé sur le premier cercle d'extrémistes qui entourait Juvénal Habyarimana.

À cette époque, il existe donc une volonté évidente d'écarter toute information divergente par rapport à la vision imposée au sommet de l'État quant à cette politique française au Rwanda, laquelle consiste à appuyer le régime Habyarimana afin de protéger les intérêts français en Afrique – qu'on considère menacés par les États-Unis. Le mot « aveuglement » ne suffit pas

à caractériser cette attitude. « Aveuglement volontaire » convient déjà mieux.

Face aux soupçons de planification d'un génocide, François Mitterrand cédait à l'incrédulité, comme s'il ne parvenait pas à admettre que son homologue rwandais soit à la tête d'un tel projet. L'idée que le Rwanda était engagé dans un combat existentiel face à un ennemi vu comme « ougando-tutsi » a conduit le président Mitterrand à tout mettre en œuvre afin de s'opposer à cette menace. Et ce schéma binaire, ahistorique, a aboli toute raison à l'Élysée.

***« Le monde de la connaissance est fragile et ce qui a été établi en la matière pourrait se fissurer sous l'effet du déni, qui reste très prégnant en France ».***

**Le malaise suscité par ce dossier au sein de la classe politique française, ainsi que dans l'armée et la haute administration, vous laisse-t-il craindre qu'on puisse revenir en arrière dans un avenir proche, après le départ d'Emmanuel Macron du pouvoir en 2027 ?**

Le monde de la connaissance est fragile et ce qui a été établi en la matière pourrait se fissurer sous l'effet du déni, qui reste très prégnant en France. J'ai été frappé, par exemple, à la lecture des mémoires d'Alain Juppé, parues en 2023, dans lesquels cet ancien ministre des Affaires étrangères au moment du génocide balaie les responsabilités lourdes et accablantes que nous avons établies et privilégie une version moins courageuse que celle qu'il avait pourtant exprimée en 2021. Je le regrette.

Je constate aussi que le président de l'Institut François Mitterrand, l'ancien ministre Jean Glavany, campe sur un discours qui n'a quasiment pas évolué en trente ans : la France, à ses yeux, ne porterait aucune responsabilité dans le génocide. Quant à François Hollande, il n'a pas eu le courage durant son quinquennat d'affronter la vérité quant au rôle de la France au Rwanda alors que, à l'inverse, il a agi pour conforter la mémoire et l'histoire du génocide des Arméniens.

En France, concernant le génocide des Tutsi, le poids du déni demeure particulièrement lourd.